

Licence : La licence que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif, d'arbitre et/ou d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives au sens des articles L.212-1 et L.322-1 du code du sport. A ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la fédération aux services de l'état afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'Article L.212-9 du code du sport soit effectué.

Certificat médical : Conformément à la loi n°2022-296 du 2 mars 2022, la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive n'est plus obligatoire. Le licencié doit consulter l'auto-questionnaire de santé, il ne doit présenter un certificat médical que s'il répond positivement à une rubrique du questionnaire. La gestion de ce certificat est placée sous la responsabilité du président du club qui en assure la conservation et la fourniture chaque fois que nécessaire.

Garanties accordées avec votre licence :

RESPONSABILITE CIVILE

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISES (par sinistre)
Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus Dont : - Dommages corporels - Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus - Dommages immatériels non consécutifs - Dommages matériels et immatériels consécutifs causés aux biens confiés - Responsabilité Civile Dépositaire	9.000.000 € par année d'assurance 9.000.000 € par année d'assurance 1.200.000 € par année d'assurance 1 000.000 € par année d'assurance 150.000 € par sinistre 50.000 € par sinistre	NEANT 380 € 10% Mini : 400 € Maxi : 2.500 € 10% Mini : 400 € Maxi : 2.500 € 500 €
Autres garanties :		
Faute inexcusable (dommages corporels)	4.000.000 € par année d'assurance	380 €
Les risques environnementaux : Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont : Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale	1.000.000 € par année d'assurance 100.000 € par année d'assurance	400 € 400 €
Responsabilité civile médicale	10.000.000 € par année d'assurance dont 8.000.000 € par sinistre	NEANT
Garantie du personnel et matériels des Services Publics - Dommages corporels - Dommages matériels - Dommages causés au matériel	8.000.000 € par sinistre 1.000.000 € par sinistre 1.000.000 € par sinistre	NEANT NEANT NEANT
Défense	Inclus dans la garantie mise en jeu	Selon la franchise de la garantie mise en jeu
Recours	30.000 € par litige	Seuil d'intervention : 380 €

INDIVIDUELLE ACCIDENT*

GARANTIES DE BASE	MONTANTS DES GARANTIES	FRANCHISE
DÉCÈS ACCIDENTEL	Capital décès : 10.000 € Pour les Sportifs de Haut Niveau : Capital décès : 20.000 €	Néant
INVALIDITÉ PERMANENTE TOTALE OU PARTIELLE À LA SUITE D'ACCIDENT	Capital invalidité : 15.000 € x taux IP Si taux ≥ 66% : Capital invalidité = 15.000 € Pour les Sportifs de Haut Niveau : Capital invalidité : 30.000 € x taux IP Si taux ≥ 66% : Capital invalidité = 30.000 €	Franchise relative à 6% Aucun capital n'est versé pour un taux d'invalidité inférieur ou égal à 5%
FRAIS DE SOINS DE SANTÉ EN FRANCE À LA SUITE D'ACCIDENT (1)	Frais réels dans la limite de 2.500 € par accident et par an et dont : - Frais médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques : 200% de la base de remboursement de la Sécurité Sociale - Frais dentaires : Frais réels dans la limite de 300 € par dent et par sinistre et par an (dans la limite de 4 dents) - Frais d'optique : Frais réels dans la limite de 300 € par sinistre et par an - Frais de transport (soit vers le domicile habituel ou soit vers le service hospitalier approprié le plus proche du domicile en France métropolitaine) : Frais réels dans la limite de 300 € par sinistre et par an	Néant

(1) Frais de soins de santé prescrits par un médecin, soumis ou non à remboursement de la Sécurité sociale, nécessités par un accident garanti (après déduction des prestations versées par la Sécurité sociale et/ou assurances complémentaires de frais de santé lorsque l'intéressé bénéficie des régimes de protection sociale correspondants). Les assurés ne bénéficiant pas d'un régime de Sécurité Sociale verront leurs remboursements limités au montant du ticket modérateur et/ou au montant du forfait journalier.

[Voir autres dispositions sur le site www.ffbillard.com](http://www.ffbillard.com)

Informations RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

Les informations personnelles portées sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le bureau du Club. Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire. Les finalités de cette collecte sont les suivantes :

- Votre adhésion au Club
- La prise de licence auprès de la FFB
- L'inscription en compétition auprès de la Ligue
- Vous contacter
- Assurer le traitement de vos demandes
- Créer et gérer votre accès à nos services en ligne
- Assurer l'exécution de nos prestations
- La vérification de la validité des informations nécessaires au paiement d'un bien, d'une prestation ou de frais d'adhésion
- Réaliser des études statistiques
- Respecter nos obligations légales

Vos informations personnelles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pendant une période d'un an après la cessation de l'exécution de nos prestations, sauf si vous exercez votre droit de suppression des données vous concernant, dans les conditions décrites ci-après.

Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité aux membres du bureau, le cas échéant, à nos sous-traitants. Les sous-traitants en question sont soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser vos données qu'en conformité avec nos dispositions contractuelles et la législation applicable. En dehors des cas énoncés ci-dessus, nous nous engageons à ne pas vendre, louer, donner ou céder à des tiers vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc...)

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen n°2016/679/UE du 27-04-2016 (applicable dès le 28-05-2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant le délégué à la protection des données de l'ABA à l'adresse suivante billard.aubenas@gmail.com

Si vous ne souhaitez pas/plus recevoir nos actualités et sollicitations (par téléphone, SMS ou mail) et invitations, vous avez la faculté de nous l'indiquer dans le cadre du présent formulaire, de modifier vos choix en nous contactant dans les conditions évoquées ci-dessus. Idem si vous ne souhaitez pas recevoir les actualités, invitations ou offres de nos partenaires.

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

Droit à l'image

Dans le cadre des activités de l'Académie de Billard d'Aubenas (ABA), notamment lors des portes ouvertes, stages, entraînements, compétitions et manifestations organisées ou auxquelles participe le Club, des photographies et/ou vidéos peuvent être réalisées.

J'autorise l'ABA à me photographier et/ou me filmer et à utiliser mon image dans le cadre de l'information, de la communication et de la promotion des activités du Club. Les photographies et vidéos pourront notamment être diffusées sur les supports de communication de l'ABA : site internet du Club, réseaux sociaux du Club, affiches, affiches dans les locaux, brochures, flyers, dossiers de presse, publications du Club ainsi que dans la presse locale ou spécialisée.

Cette autorisation est consentie à titre gracieux pour une durée de deux ans à compter de sa signature.

L'ABA s'engage à ne pas utiliser les photographies et vidéos dans un contexte portant atteinte à la dignité, à la réputation ou à la vie privée de la personne représentée.

Le consentement peut être retiré à tout moment en adressant une demande à l'ABA à l'adresse : billard.aubenas@gmail.com. Le retrait du consentement n'a pas d'effet rétroactif sur les utilisations déjà réalisées dans le respect de la présente autorisation. Pour un mineur, l'autorisation est donnée par son représentant légal, après l'avoir associé à la décision en fonction de son âge et de son degré de maturité.